Se connecter
Proposer un contenu
Identifiant
Identifiant
Mot de passe
Mot de passe
Connexion automatique
Se connecter
Pas de compte ? S'inscrire...

Journal : Boursorama semble dorénavant imposer l'usage d'un smartphone pour utiliser ses services

9 fév. 2026
27

Posté par **zurvan** le 09 février 2026 à 13:26. **Licence CC By-SA.**
Étiquettes : **données_personnelles**, **biométrie**, **capitalisme_de_surveillance**, **smartphone**, **banque**, **boursorama**, **fracture_numérique**

J'ai ouvert un compte Boursorama il y a quelques années, pour éviter d'avoir à utiliser l'app bancaire fournie par mon autre banque. Cela fonctionne pas trop mal, même si c'est un peu lourd d'avoir des codes de validation via sms ET email.

Par contre ce matin, j'ai eu le déplaisir de recevoir ce message de Boursorama :

> Bonjour,
>
> Pour continuer à gérer vos comptes simplement et réduire les risques de fraude, l'App devient indispensable.
>
> 👉 Concrètement, qu'est-ce qui change pour vous ?
> A partir du 06/04/2026, pour toutes vos opérations importantes, vous n'utiliserez plus de code à usage unique par SMS ou email, mais l'App.
>
> 👉 Pour le reste, rien ne change.
> Vous pourrez toujours utiliser le site BoursoBank pour consulter et gérer vos comptes. Seule l'étape de validation se fera dans l'App.
>
> **Pourquoi l'App devient nécessaire ?**
>
> **Mettez votre Espace Client à l'abri des intrusions**
> Vous validez vous-même les opérations dans l'App avec la biométrie (selon votre téléphone, par reconnaissance du visage ou empreinte digitale) ou la saisie de votre mot de passe BoursoBank.
>
> **Simplicité et sérénité**
> L'App vous guide étape par étape lors de la validation.
> Plus de saisie de codes par SMS ou email : validez en quelques secondes, sans stress ni risque d'erreur.
>
> **Ne soyez pas le seul à vous en passer**
> C'est aujourd'hui la solution la plus utilisée au quotidien par nos clients pour sa simplicité et sa fiabilité.
>
> *Si vous ne pouvez pas utiliser l'App, une solution reste accessible via le Service Client.*

Tout va bien, selon la petite ligne en bas, ils disent avoir une solution de secours.

J'appelle le service client, ils ne sont pas au courant, ils me font patienter 10 minutes pour demander, et reviennent en me disant qu'il faut maintenant impérativement un smartphone.

Et que si je n'en ai pas, ben je n'ai qu'à en acheter un, ils n'ont pas d'autres solutions. Je précise bien que leur email indique avoir d'autres possibilités, mais non, rien à faire, "ils sont obligés maintenant, toutes les banques font ça".

J'explique qu'il y a d'autres moyens de 2FA, comme OTP, mais les banques ne semblent pas prendre ça en compte. Il leur faut une "app". Gageons que cela ne réduira pas forcément de beaucoup les fraudes et autres arnaques.

Je vais rappeler d'ici un mois voir si cela aura évolué d'ici là, sinon je clôturerai mon compte avant la date limite en avril prochain.

Si vous avez des conseils, avis ou autres retours d'expérience, c'est le moment...

(110 commentaires). Markdown EPUB

Ferme ton compte !

Posté par **jch** le 09 février 2026 à 13:57. Évalué à 9 (+8/-0).

> J'ai récemment ouvert un compte en banque dans un pays européen fortement smartphonisé.
>
> Lors de mon premier rendez-vous avec la conseillère, j'ai poliment indiqué que je n'allais pas utiliser d'application sur mon smartphone, et que si l'application était nécessaire, je lui serais reconnaissant de me conseiller une banque concurrente où ce ne serait pas le cas. La dame était curieuse, mais elle m'a assuré que je pourrais accéder à toutes les fonctionnalités à travers le site web. Ce qui est normal, nous sommes des millions à ne pas vouloir dépendre autant de notre smartphone, il serait bizarre que les banques se privent de toute cette clientèle.
>
> Ce que je te suggère, c'est de les rappeler dans quelques semaines, et leur indiquer poliment mais clairement que si toutes les fonctionnalités n'étaient plus accessibles sans smartphones, tu devrais, à ton grand regret, fermet ton compte. Si tu dois fermer ton compte, indique clairement (mais toujours poliment) la raison.
>
> Ce serait bien que tu puisses faire la même chose dans ton autre banque, mais je sais que c'est parfois compliqué de changer de compte.

Répondre

[^] # Re: Ferme ton compte !

Posté par **lolop** (**site web personnel**) le 09 février 2026 à 14:42. Évalué à 6 (+4/-0).

> Les conseillers...
>
>
>
> Pour mon (agé) paternel, on a demandé un accès web à son compte Crédit Agricole que nous gérons. À la question que je posais vs le besoin d'une application (pas compatible avec son dumbphone) la commerciale nous a assuré que ça passait par de simples SMS. Ayant suivi l'obligation issue des règles européennes ça m'étonnais un peu...
>
> Et en effet on a pu s'apercevoir qu'il FAUT une application.
>
> Peut-être qu'un jour les conseillers seront au courant des bêtes contraintes techniques mises en place par leurs employeurs. Ou mieux que leurs employeurs cesseront d'obliger à utiliser une "app" compatible uniquement avec telle ou telle version des OS de Google ou Apple.
>
> --
>
> Votez les 30 juin et 7 juillet, en connaissance de cause. http://www.pointal.net/VotesDeputesRN

Répondre

[^] # Re: Ferme ton compte !

Posté par **Mjules** (**site web personnel**) le 09 février 2026 à 15:35. Évalué à 2 (+1/-0).

> Il faut insister un peu mais pour le CA, tu peux te passer de leur apps, ils appellent ça Securicode : https://www.credit-agricole.fr/particulier/compte/service-bancaire/securicode.html
>
> en gros, tu as un code (fixe) initialement transmis par courrier papier que tu dois saisir lors des paiements après le code unique reçu par SMS :
>
> > Comment valider un paiement en ligne avec SécuriCode ?
> >
> > Vous êtes sur le point d'effectuer un achat en ligne et arrivez à l'étape du paiement. Quel que soit votre équipement (ordinateur, smartphone ou tablette), voici les étapes de l'authentification forte avec SécuriCode.
> >
> > 1. Je renseigne les informations de ma carte de paiement
> > 2. Je reçois un SMS(1) avec un code temporaire
> > 3. Je saisis en ligne le code temporaire reçu
> > 4. Je saisis en ligne mon SécuriCode
> > 5. Après validation de l'authentification, le paiement est confirmé

Répondre

[^] # Re: Ferme ton compte !

Posté par **zurvan** le 09 février 2026 à 16:32. Évalué à 3 (+1/-0). Dernière modification le 09 février 2026 à 16:33.

oui effectivement. Je trouve qu'avoir un code unique, qui ne change pas, au lieu d'un OTP qui est universel (fonctionne avec freeotp ou depuis un pc avec keepassxc) est une régression, mais au moins c'est associé à un sms, c'est moins pire que de passer par une appli.

L'autre banque dont il est fait mention dans le journal est bien le CA, j'utilisais l'appli mais comme je suis sur un smartphone avec lineageos, une fois l'appli a refusé de fonctionner. C'est revenu, mais je sais que des banques comme revolut détectent les os alternatifs et bloquent leur appli dessus. Je n'ai pas google play sur mon téléphone, l'appli est téléchargée depuis Aurora store (depuis le play store, en théorie), ce qui limite les risques. J'utilise toujours leur appli, mais j'ai demandé de ne pas en dépendre, aussi maintenant le CA m'envoie un SMS pour chaque transaction, et ça fonctionne comme ça pour le moment.

Je peux comprendre qu'il y a des risques liés à l'utilisation d'appli vérolées (mais également en utilisant des appli officielles avec des traceurs de partout, les app non open sources sont containerisées sur mon smartphone), on peut rêver et un jour une banque proposera une app open source disponible sur f-droid...

En tout cas pour boursobank j'ai noté de les rappeler d'ici 3 semaines, si rien n'est fait je ferme le compte.

--

Rappel important : vos amis qui se sont retournés contre vous parce que la TV leur a dit de le faire : ils le feront encore.

Répondre

[^] # Re: Ferme ton compte !

Posté par **François Chaix** (**Mastodon**) le 10 février 2026 à 14:02. Évalué à 2 (+1/-0).

> > les app non open sources sont containerisées sur mon smartphone
>
> Comment est-ce que tu fais ça ? Ça m'intéresse...

Répondre

[^] # Re: Ferme ton compte !

Posté par **zurvan** le 10 février 2026 à 14:09. Évalué à 2 (+0/-0).

> j'utilise shelter. Cela utilise le profil "pro" d'Android, et une fois activé ce qui tourne dedans n'a pas accès au reste de ton profil (autres logiciels et fichiers) :
>
> https://f-droid.org/packages/net.typeblog.shelter/
>
> --
>
> Rappel important : vos amis qui se sont retournés contre vous parce que la TV leur a dit de le faire : ils le feront encore.

Répondre

[^] # Re: Ferme ton compte !

Posté par **Glandos** le 09 février 2026 à 15:20. Évalué à 4 (+2/-0).

> Pendant que zorvun écrivait ce journal, j'étais en ligne avec un conseiller, pour les mêmes raisons.
>
> Il m'a dit que la solution était de contacter le service client pour chaque virement.
>
> Il m'a dit aussi que je pouvais changer de banque. Je précise que je n'ai pas senti d'ironie, de sarcasme, ou quoi que ce soit, il a employé le même ton que pourrait me donner une amie.

Répondre

[^] # Re: Ferme ton compte !

Posté par **Luc-Skywalker** le 09 février 2026 à 21:11. Évalué à -3 (+0/-5).

[^] # Re: Ferme ton compte !

Posté par **tkr** (**Mastodon**) le 09 février 2026 à 16:24. Évalué à 4 (+2/-0).

> J'ai récemment ouvert un compte en banque dans un pays européen fortement smartphonisé.

Suède? Pays bas? c'est deux pays qui sont dirigés par des smartphones, qui ont vendu leur âme aux applis?

> En Suède, où « il est presque inconcevable qu'un enfant n'ait pas un téléphone à 6 ou 7 ans »,
> https://www.lemonde.fr/intimites/article/2024/05/23/en-suede-ou-il-est-presque-inconcevable-qu-un-enfant-n-ait-pas-un-telephone-a-6-ou-7-ans-des-parents-s-interrogent-sur-l-omnipresence-des-ecrans_6235067_6190330.html

.

> En quinze ans, les Pays-Bas ont drastiquement réduit leur réseau bancaire. Les banques privilégient désormais le numérique, à l'image d'ING qui ne compte plus que 30 agences. Ce modèle suscite des inquiétudes pour l'accès des populations vulnérables aux services bancaires essentiels.
> « Nous avons 170 millions de visiteurs hebdomadaires sur notre application », se félicite-t-il, avant de glisser que les agences ne sont plus au coeur de la relation bancaire. Avec cette stratégie quasiment entièrement digitale - ING ne possède par exemple aucune agence en Allemagne alors qu'elle détient 11 % du marché -
> https://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/les-pays-bas-ce-pays-sans-agences-bancaires-2206675

Répondre

[^] # Re: Ferme ton compte !

Posté par **jch** le 10 février 2026 à 14:00. Évalué à 4 (+3/-0).

> > J'ai récemment ouvert un compte en banque dans un pays européen fortement smartphonisé.
>
> Suède? Pays bas? c'est deux pays qui sont dirigés par des smartphones, qui ont vendu leur âme aux applis?
>
> Non, c'est la Pologne. J'aime assez ce qui se passe là-bas, tout est smartphonisé, mais avec les alternatives low-tech qui restent disponibles. Par exemple, la plupart des gens payent leur trajet de bus en scannant un QR code affiché en face de l'entrée, et, en même temps, il y a des distributeurs de tickets en carton ("bilet kartonikowy", tiens, maintenant vous comprenez le Polonais) à chaque arrêt. (Par contre, depuis deux ans environ il n'est plus possible d'acheter des tickets dans les kiosques à journaux.)

Répondre

[^] # Re: Ferme ton compte ! Pas tjs le choix

Posté par **dr191** le 09 février 2026 à 17:58. Évalué à 3 (+2/-0). Dernière modification le 09 février 2026 à 17:58.

> On peut en effet choisir son prestataire en fonction de son approche outil/vie privée dans cadre perso. Mais difficile de savoir avant d'etre client (les conseillers sont rarement vraiment au courant, quand ils comprennent meme la question)
>
> Dans le monde professionnel, ie employé, on n'a pas le choix du prestataire et les décideurs ne prennent pas en compte ce paramètre gafam/smartphone. Une app est souvent vu comme un service ajouté.
> (Je ne parle pas d'un outil professionnel ou l'employeur doit fournir le moyen: PC, smartphone ...)
>
> Exemples:
> - consultation fiche de paie electronique 2FA. Dans mon cas, on peut faire du TOTP avec une appli autre (meme si la préco sur le site est du google authentificator)
> - PEE / PER: 2FA uniquement possible avec l'appli (coucou amundi)
> - ticket resto, consulter son solde avec une app, c'est quand meme pratique. La dernière version de pluxee est devenue une machine à pub, au lieu d'un outil de service associé à la carte.
>
> Ca ne me plait pas, mais bon, je fais avec.
> J'ai déjà essayé de parler RGPD à mes RH pour un outil des gestion du temps: minimiser les données visibles au juste nécessaire, le juste nécessaire pour faire la tache, RGPD, toutcatouca .... Ca n'est pas compris.

Répondre

CIC
Posté par **pamputt** le 09 février 2026 à 14:02. Évalué à 7 (+5/-0).

> Le CIC envoie une petite télécommande qui génère un code unique après flashage d'un QR-code. La banque propose cette possibilité pour les clients et clientes qui ne veulent/peuvent pas utiliser un smartphone. Normalement le service est facturé quelques dizaines d'euros pour l'envoi de la télécommande, mais si on est bon client, la télécommande est « offerte ».

Répondre

[^] # Re: CIC
Posté par **Mimoza** le 09 février 2026 à 14:45. Évalué à 4 (+2/-0).

> Et même quand tu es en déplacement et que tu n'as pas le petit boitier sous la main, il y a une solution avec un code envoyé par SMS + code secret connu en amont.

Répondre

[^] # Re: CIC
Posté par **Simon** le 09 février 2026 à 14:53. Évalué à 4 (+4/-0).

> Je suis au crédit mutuel (même groupe que le CIC) et la télécommande en question m'a couté 30€ (je trouve ça un peu dégueulasse de faire payer ça alors que la banque est sensée trouver un fallback pour celle.eux qui n'ont pas de smartphone)
>
> Je trouve que c'est un grand pas en arrière au niveau de l'utilisabilité des services en ligne (à moins de se balader en permanence avec ladite télécommande).
>
> C'est devenu impossible de faire un achat en ligne ou un virement si je ne suis pas chez moi. C'est un truc à se retrouver vraiment en galère si on a pas anticipé.

Répondre

[^] # Re: CIC
Posté par **Glandos** le 09 février 2026 à 15:17. Évalué à 4 (+2/-0).

> > C'est devenu impossible de faire un achat en ligne ou un virement si je ne suis pas chez moi.
>
> Il y a 15 ans, en Belgique, tout le monde avait ce lecteur de carte. Ils sont tous compatibles entre eux. Donc c'est pas compliqué, on t'en prête un, et ça passe.
>
> Aujourd'hui, je pense que c'est terminé, mais c'est pour dire que ça a été une réalité.
>
> Notons que la remarque est valide pour : « je n'ai pas mon smartphone, je l'ai oublié ».

Répondre

[^] # Re: CIC
Posté par **tkr** (**Mastodon**) le 09 février 2026 à 16:20. Évalué à 4 (+2/-0).

> > Aujourd'hui, je pense que c'est terminé, mais c'est pour dire que ça a été une réalité.
>
> quand la société adore prendre le chemin opposé à celui du bon-sens..

Répondre

[^] # Re: CIC
Posté par **2PetitsVerres** (**Mastodon**) le 10 février 2026 à 13:34. Évalué à 3 (+1/-0).

> Aujourd'hui, je pense que c'est terminé, mais c'est pour dire que ça a été une réalité.

Bon j'ai déménagé depuis longtemps hors de Belgique, et je trouve le remplacement itsme plus pratique pour mon usage (rare vu que je ne suis plus en Belgique), mais à priori le site de ma banque belge (CBC) propose 3 méthodes de connexion, itsme (via smartphone donc) et deux méthodes basées sur deux générations successives de boîtiers que j'ai eu. Je ne sais pas où se trouve mon boîtier donc je ne peux pas vérifier si ça marche vraiment, mais a priori c'est toujours là.

Et du coup, comme itsme est utilisable pour les différentes banques, mais aussi pour l'administration, j'ai regardé aussi par là, et j'ai l'impression qu'il y a des alternatives. Par exemple pour consulter tous les actes notariés me concernant via le site des notaires j'ai bien itsme, mais aussi deux autres possibilités, dont une basée sur un lecteur de carte et la carte d'identité électronique (fun fact, pour une raison que j'ignore, mon certificat est révoqué sur ma carte... donc ça ne marche pas. J'essayerais dans un an quand je devrai la renouveler...)

--

Tous les nombres premiers sont impairs, sauf un. Tous les nombres premiers sont impairs, sauf deux.

Répondre

[^] # Re: CIC

Posté par **tkr** (**Mastodon**) le 09 février 2026 à 15:25. Évalué à 4 (+2/-0).

> la télécommande en question m'a couté 30€

au credit mut, si pas de smartphone, c'ste filé gratos.

30€ c'est bcp moins cher que l'abonnement matériel du smartphone à changer tous les cinq ans.

Répondre

[^] # Re: CIC

Posté par **Psychofox** (**Mastodon**) le 09 février 2026 à 15:58. Évalué à 5 (+2/-0).

> Je ne dis pas que c'est forcément mieux mais tu peux aussi avoir un smartphone d'occasion à 30 euros sans carte sim qui traine dans un tiroir.
>
> La contrainte d'en avoir un n'est plus si grande maintenant qu'il y a tant d'appareils dans la nature. Rien n'oblige à l'utiliser pour autre chose.
>
> Le seul bémol c'est que tu dois le charger une fois toutes les une ou deux semaines au lieu d'avoir une pile qui dure 2-3 ans comme sur les boitiers.

Répondre

[^] # Re: CIC

Posté par **tkr** (**Mastodon**) le 09 février 2026 à 16:19. Évalué à 5 (+3/-0).

> tu peux aussi avoir un smartphone d'occasion à 30 euros sans carte sim qui traine dans un tiroir.

Objection votre honneur : vous n'avez pas lu le mémo de 2024, de google imposant presque aux banques d'obliger la dernière version de l'appli pour accéder aux services bancaires, donc tel de moins de quatre ans indispensable, vu que le modèle sera supporté six ans maxi en màj majeures d'android?

c'est écrit ici : abonnement au matériel o-bli-ga-toire : https://www.clubic.com/actualite-545951-apps-bancaires-les-mises-a-jour-android-bientot-obligatoires.html

Répondre

[^] # Re: CIC

Posté par **Psychofox** (**Mastodon**) le 09 février 2026 à 16:34. Évalué à 4 (+1/-0). Dernière modification le 09 février 2026 à 16:34.

> Les développeurs ***pourront***

Pouvoir != faire

Je ne suis pas sûr que les banques ont envie de traiter 1000x appels de clients mécontent par jour parce que l'appli de leur banque ne fonctionne plus.

Répondre

[^] # Re: CIC

Posté par **pulkomandy** (**site web personnel**, **Mastodon**) le 09 février 2026 à 16:46.
Évalué à 6 (+3/-0).

> Les deux banques pour lesquelles j'ai l'application installée sur mon Android 8 affichent à chaque démarrage desdites applications un avertissement comme quoi cette version du système n'est plus supportée.
>
> Il y a plusieurs fois eu des mises à jour qui font planter l'application. Pour l'instant il y a encore assez de gens pour se plaindre et les faire réparer le problème, mais ça ne va probablement pas durer très longtemps.
>
> Cela dit, on est bien au-delà des 3 à 5 ans. Mais je n'ai aucune autre raison de changer mon téléphone. Quand ça deviendra vraiment compliqué pour ces applications ou d'autres, je pourrai encore prolonger en passant sous Lineage OS.

Répondre

[^] # Re: CIC

Posté par 🚲 **Tanguy Ortolo** (**site web personnel**) le 10 février 2026 à 09:59.
Évalué à 5 (+2/-0).

> > Cela dit, on est bien au-delà des 3 à 5 ans. Mais je n'ai aucune autre raison de changer mon téléphone. Quand ça deviendra vraiment compliqué pour ces applications ou d'autres, je pourrai encore prolonger en passant sous Lineage OS.
>
> Vivement que tu découvres à quel point les concepteurs de ces logiciels peuvent être inventifs en matière de restriction d'exécution. Certains détectent que tu n'es pas sous Android à la vanille, et refusent de s'exécuter. On arrive souvent à s'en sortir, en rootant le système notamment, puis en cachant le fait qu'il est rooté (oui, c'est un comble, mais on ne fait pas de la sécurité, là, on cherche juste à contenter des logiciels).

Répondre

[^] # Re: CIC

Posté par **pulkomandy** (**site web personnel**, **Mastodon**) le 10 février 2026 à 14:28.
Évalué à 3 (+0/-0).

> Oui je sais, c'est pour ça que je retarde ça autant que possible...
>
> Avec un peu de chance mon téléphone sera cassé pour une raison matérielle avant d'en arriver là, en j'en rachèterai un moins dépassé.

Répondre

[^] # Re: CIC

Posté par **tkr** (**Mastodon**) le 09 février 2026 à 18:39. Évalué à 2 (+0/-0).

> > Le seul bémol c'est que tu dois le charger une fois toutes les une ou deux semaines au lieu d'avoir une pile qui dure 2-3 ans comme sur les boitiers.
>
> le petit appareil du crédit mut? je m'en sers une ou deux fois par mois, à raison d'une ouo deux minutes à chaque fois. Ca fait un an et demi que je l'ai, la pile bouton est loin d'être vide

Répondre

[^] # Re: CIC

Posté par **jihele** le 09 février 2026 à 20:17. Évalué à 3 (+1/-0).

> C'est ce qu'il dit. C'est l'option smartphone de merde dédié qui nécessite un chargement régulier.

Répondre

[^] # Re: CIC
Posté par **sebas** le 10 février 2026 à 12:46. Évalué à 2 (+0/-0).

> Bon à savoir :
>
> Une copine avait la calculette qui génère un code quand on introduit la CB et son pwd bancaire. La pile était morte (après quelques années, quand même), et les quelques agences où elle en a demandé une neuve prétendaient que ça n'existait plus.
>
> Ni une ni deux, j'ai pris un tournevis et après une petite manip pour dégager la pile, une pile bouton standard, j'en ai mis une neuve.
>
> Elle est repartie pour quelques années. :p

Répondre

question plus loin
Posté par **ChocolatineFlying** le 09 février 2026 à 14:32. Évalué à 5 (+4/-0).

> au delà de ton pb, je me demande en 2026 avec l'ia et pas mal de connaissance comment une banque qui a un service ssi plutôt correcte vu que c'est son métier les données, peut proposer ENCORE une application sur un system android ou apple, au lieu de OTP et 2FA
>
> j'imagine qu'il y aura la localisation pour voir si tu n'es pas soudainement au Nigeria, et plein de tracker pour une meilleur expérience utilisateur

Répondre

[^] # Re: question plus loin
Posté par **Glandos** le 09 février 2026 à 15:18. Évalué à 2 (+0/-0).

> DSP2.
>
> Cette directive impose que l'authentification multiple inclue un contexte, genre « Voici le code pour votre paiement de 19 € auprès de Boulangerie ». Ce n'est pas possible avec du T-OTP.

Répondre

[^] # Re: question plus loin
Posté par **BAud** (**site web personnel**) le 09 février 2026 à 15:29. Évalué à 2 (+0/-0).

> ça fonctionne très bien avec le SMS.

Répondre

[^] # Re: question plus loin
Posté par **Glandos** le 09 février 2026 à 15:35. Évalué à 3 (+2/-1).

> Le SMS n'est plus considéré comme suffisamment sécurisé. Mais il faudrait que je trouve la source, parce que mon argument se base actuellement sur « Croyez-moi », et c'est pas une bonne manière de faire :)

Répondre

[^] # Re: question plus loin
Posté par **devnewton** (**site web personnel**) le 09 février 2026 à 15:49. Évalué à 10 (+13/-2).
Dernière modification le 09 février 2026 à 16:33.

> Il va falloir arrêter avec l'excuse de la "sécurité". Les smartphones sont entièrement sous le contrôle de deux sociétés connus pour le viol massif de la vie privée et la collaboration enthousiaste avec un régime fascisant qui déclare vouloir en finir avec notre civilisation.
>
> Imposer l'usage d'un smartphone, ce n'est pas de la sécurité, c'est de la haute trahison.
>
> --
>
> Le post ci-dessus est une grosse connerie, ne le lisez pas sérieusement.

Répondre

[^] # Re: question plus loin

Posté par **Astaoth** le 09 février 2026 à 17:04. Évalué à 2 (+0/-0).

> Les cartes SIM non, et faire du SIM swap ca devient courant. Par contre y a d'autres solutions que les smartphones, comme l'U2F.
>
> --
>
> Emacs le fait depuis 30 ans, et sans pubs ni télémétrie.

Répondre

[^] # Re: question plus loin

Posté par **BAud** (**site web personnel**) le 09 février 2026 à 19:42. Évalué à 2 (+0/-0). Dernière modification le 09 février 2026 à 19:42.

> bwalors, SIM, SMS ça va, j'ai fait 5 ans de TelCo...
>
> *SIM swapping* c'est https://www.cmb.fr/reseau-bancaire-cooperatif/web/securite-bancaire/fraudes-appats/autres-fraudes/securite-bancaire-simswap
> (j'ai pris un lien d'explication du Crédit Mutuel de Bretagne, j'adore le gros logo de leur enseigne CMB :D)
>
> mais U2F [w] heureusement que ça ne renvoie que sur la page Universal Second Factor ;-) ça prend en compte les Yubikey ? comme d'hab' comme cela requière de l'USB c'est pas forcément activé par défaut dans Firefox ? :/

Répondre

[^] # Re: question plus loin

Posté par **Astaoth** le 09 février 2026 à 20:57. Évalué à 4 (+2/-0).

> > ça prend en compte les Yubikey ?
>
> Yubikey s'en est mais y en a d'autres (par contre un flipper zero, peu de chance que ca passe, ils ont un certificat autosigné). U2F et FIDO c'est plus ou moins la même chose, l'un inclu l'autre mais je sais plus lequel :D
>
> > comme d'hab' comme cela requière de l'USB c'est pas forcément activé par défaut dans Firefox ?
>
> Un Firefox moderne devrait le gérer, t'as le même genre de permissions (et d'accès au hardware) qu'avec un Chrome-like. Généralement les entreprises sérieuses qui fabriquent ce genre de clef USB supportent bien Linux.
>
> --
>
> Emacs le fait depuis 30 ans, et sans pubs ni télémétrie.

Répondre

[^] # Re: question plus loin

Posté par **Voltairine** le 10 février 2026 à 07:15. Évalué à 7 (+6/-1). Dernière modification le 10 février 2026 à 07:19.

> Le SMS combiné avec un autre facteur est parfaitement conforme à la DSP2 pour les paiements en ligne.
>
> > Concrètement, au moment de payer son achat sur internet, le client doit fournir **deux des trois éléments** d'identification suivants :
> >
> > - un mot de passe ou code numérique (dit élément de connaissance)
> > - son portable ou sa ligne téléphonique (dit élément de possession)
> > - son empreinte digitale ou faciale ou le son de sa voix (dit élément d'inhérence)
>
> Concrètement un achat peut être validé par l'envoi d'un code SMS temporaire plus un code/mot de passe spécifique au compte en banque (souvent le d code de connexion).
>
> Et la banque ne peut obliger ses clients à utiliser un smartphone et une application :

> Si le client ne possède pas de téléphone intelligent ou ne souhaite pas utiliser l'application mise à disposition par sa banque, l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement (pdf) rappelle que "**les utilisateurs doivent disposer de la liberté de choix de leur solution d'authentification**" et que "**les prestataires de services de paiement sont donc invités à offrir au moins une méthode alternative et gratuite à l'application mobile sécurisée**".

EDIT : pas vu les commentaires suivants de Misc et Ysabeau. Désolé pour le doublon.

Répondre

Vérification d'identité par smartphone

Posté par **Mimoza** le 09 février 2026 à 14:43. Évalué à 7 (+5/-0).

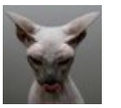

Je suis exactement dans le même cas que toi. Cette obligation me révulse au plus haut point.

Un autre soucis actuellement est que beaucoup de banque utilise une application pour vérifier l'identité du souscripteur. Application pas fait en interne, souvent hébergé sur un cloud pas vraiment européen ... bref, tout a fait détestable.

Je me dit que c'est une bonne occaz pour migrer vers une banque plus éthique, genre Green-Got, mais ils ont le même défaut du 100% mobile, idem pour MaFrenchBank (LaPoste), ...

Donc je suis preneur d'une solution plus respectueux des ses utilisateurs.

PS : J'ai cloturé un compte pro chez Qonto exactement pour les même raisons. Ils assumaient complètement le fait de se fermer une (très faible) partie du marché des récalcitrants au smartphone.

Répondre

[^] # Re: Vérification d'identité par smartphone

Posté par **Mimoza** le 09 février 2026 à 15:00. Évalué à 5 (+3/-0). Dernière modification le 09 février 2026 à 15:00.

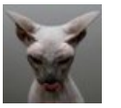

> Si en plus on peux choisir une carte bancaire qui utilise le système CB, ça serait top :D

Répondre

compte Google

Posté par **ploum** (**site web personnel**, **Mastodon**) le 09 février 2026 à 14:47. Évalué à 10 (+13/-0).

Ce qui est effrayant c'est que non seulement il faut un smartphone mais, dans l'immense majorité des cas, il faut en plus un compte Google.

Un truc à essayer c'est de dire:

"Je n'ai ni compte Google, ni compte Apple. Pouvez-vous me confirmer par écrit qu'être client chez Boursorama nécessite obligatoirement un compte chez l'une de ces deux entreprises américaines ?

Si oui, pouvez-vous me préciser où c'est écrit dans vos conditions générales et le nom de la personne qui a pris cette décision.

Si non, pouvez-vous me donner les instructions pour continuer à utiliser votre service ?"

Ça peut parfois faire bouger les choses parce que personne ne veut prendre la responsabilité de dire "oui" et ça va donc remonter, parfois très haut. Et, très haut, ils ne se sont juste pas rendu compte (parce que au plus on monte dans la hiérarchie, au plus le QI descend, c'est le manque d'oxygène en altitude). Et, parfois, ça panique tout en haut et ça dit "démerdez-vous pour qu'on puisse accéder sans compte Google.

--

Mes livres CC By-SA : https://ploum.net/livres.html

Répondre

[^] # Re: compte Google

Posté par **tkr** (**Mastodon**) le 09 février 2026 à 15:28. Évalué à 1 (+2/-3).

> il faut en plus un compte Google

tout ce qui sort de l'ogre google (android en tete de liste) n'a pas d'autorisation de présence dans mon quotidien. Je préfère encore une grotte, moins malveillante que mountain view.

Répondre

[^] # Re: compte Google

Posté par **Glandos** le 09 février 2026 à 15:30. Évalué à 5 (+3/-0). Dernière modification le 09 février 2026 à 15:32.

> Premiers éléments de réponses :
>
> https://s.brsimg.com/content/pdf/conditions-generales/conditions-generales.pdf ne mentionne Android que pour le service Google Pay.
>
> https://www.boursorama.com/content/brochure_tarifaire/boursorama_bt.pdf ne mentionne pas de prérequis.
>
> https://www.boursobank.com/ non plus.
>
> Mais je leur fais confiance pour mettre à jour ces conditions en temps voulu.
> En attendant, étant client, je vais ré-insister un peu plus tard (2 jours ?)
>
> Il y a aussi des pisteurs dans l'application, ce n'est pas acceptable : https://reports.exodus-privacy.eu.org/fr/reports/com.boursorama.android.clients/latest/

Répondre

[^] # Re: compte Google

Posté par **ploum** (**site web personnel**, **Mastodon**) le 09 février 2026 à 16:00. Évalué à 5 (+3/-0).

> Pour les pisteurs, c'est souvent le sous-traitant du sous-traitant du sous-traitant qui utilise une librairie et personne dans toute la chaîne n'est au courant ;-)
>
> voir https://ploum.net/2023-04-03-petits-gestes.html
>
> --
>
> Mes livres CC By-SA : https://ploum.net/livres.html

Répondre

[^] # Re: compte Google

Posté par **orfenor** le 09 février 2026 à 15:45. Évalué à 6 (+4/-0).

> > plus on monte dans la hiérarchie, au plus le QI descend, c'est le manque d'oxygène en altitude
>
> J'ai explosé de rire!

Répondre

[^] # Re: compte Google

Posté par **jch** le 10 février 2026 à 14:06. Évalué à 1 (+0/-0).

> https://en.wikipedia.org/wiki/Peter_principle[w]

Répondre

[^] # Re: compte Google

Posté par **Craig77** le 09 février 2026 à 17:31. Évalué à 2 (+1/-0).

> Je suis comme les autres ici, ça me gonfle !
> Cependant, pas beoin de compte google, c'est passé avec Aurora. Et l'app n'utilise pas les services google, j'ai pu l'installer sur graphene os.
>
> Je suis curieux de voir la solution du service client.
>
> La yubikey me plaisait bien mais elle ne fonctionne pas dans le navigateur du smartphone.

Répondre

[^] # Re: compte Google

Posté par **ploum** (**site web personnel**, **Mastodon**) le 09 février 2026 à 18:43. Évalué à 5 (+3/-0).

> Le truc c'est qu'Aurora nécessite un smartphone, même dégooglisé.
>
> Et la question est de voir si le service client peut recommander cela ou non.
>
> --
>
> Mes livres CC By-SA : https://ploum.net/livres.html

Répondre

[^] # Re: compte Google

Posté par **zurvan** le 10 février 2026 à 14:21. Évalué à 3 (+1/-0). Dernière modification le 10 février 2026 à 14:21.

> je suis moins radical que d'autres, et même si cela me saoule de devoir utiliser une app, si elle n'est pas trop intrusive, je pourrais encore concéder de l'utiliser. Mais le problème c'est que certaines applications bancaires vont vérifier si l'OS n'est pas une version non officielle estampillée google / constructeur, et sans préavis lors d'une mise à jour ça peut décider que cela ne veut plus fonctionner sur ton grapheneOS.
>
> Cf :
> https://discuss.grapheneos.org/d/17745-revolut-alternatives
> https://www.hfrance.fr/grapheneos-utilisateurs-exclus-de-revolut-et-io-a-cause-de-google.html
>
> Je peux également installer boursobank depuis aurora, ça indique par contre que ça utiliser les services google et recommande d'avoir microg par exemple (je l'utilise). Néanmoins avec 41 permissions demandées (dont microphone, lire les contacts, caméra, bluetooth, sans doute pour la biométrie, même si le micro me semble là aussi excessif) et 4 traqueurs, ça ne donne pas très envie.
>
> --
>
> Rappel important : vos amis qui se sont retournés contre vous parce que la TV leur a dit de le faire : ils le feront encore.

Répondre

[^] # Re: compte Google

Posté par **Tonton Th** (**site web personnel**, **Mastodon**) le 10 février 2026 à 04:36. Évalué à 3 (+1/-0).

> > parce que au plus on monte dans la hiérarchie, au plus le QI descend, c'est le manque d'oxygène en altitude
>
> J'espère que cette phrase est en `CC` parce qu'elle s'applique à un bon gazillion de contextes *:)*

Répondre

[^] # Re: compte Google

Posté par **sebas** le 10 février 2026 à 12:51. Évalué à 3 (+1/-0).

> Ça me rappelle un slogan du temps où je traînais mes guêtres dans les manifs lycéennes :
>
> « La hiérarchie, c'est comme les étagère, plus c'est haut et moins ça sert » (sur le rythme sloganieux habituel ;p)

Répondre

pas de smartphone, non négociable

Posté par **tkr** (**Mastodon**) le 09 février 2026 à 15:24. Évalué à 1 (+1/-2).

> hello
>
> rien reçu de tel ici
>
> > Si vous ne pouvez pas utiliser l'App, une solution reste accessible via le Service Client.
>
> ce sera solution de repli, ou fermeture du compte (gros encours ici)
>
> appli & service google absolument interdits (de meme qu'andriood) dans la vie quotidienne ici (tel classique non smartphone)

Répondre

Appeler le service client

Posté par **Mimoza** le 09 février 2026 à 15:24. Évalué à 10 (+9/-0). Dernière modification le 09 février 2026 à 15:25.

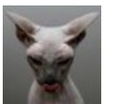

Je me suis dit que si je résiliait sans leur dire la raison, ça ne servirais pas à grand chose.
Le coup de fil a été assez agréable. Bon il faut passer par le site pour se faire appeler, pas de numéro direct, mais c'est pas dramatique.
Après les question de sécurités, je pose les questions dans l'ordre :

> - L'application devient elle vraiment obligatoire
> - Oui, monsieur [blablabla]
> - Dans le bas du mail il y a la phrase «Si vous ne pouvez pas utiliser d'App, une solution reste accessible via le service client», quel est cette solution ?
> - Ha, je vais me renseigner (attente d'environ 1 min)
> - On en sais rien, on fait remonter l'info, on vous recontacte

et c'est là ou ça devient intéressante

> - Merci, sans ça, j'allais fermer mon compte
> - Je vous comprend, moi aussi je suis client sans utiliser l'appli et ça allait m'embêter. Et il semble qu'un certain nombre de client aussi

Comme quoi on est pas seul avec cet avis :)

Répondre

[^] # Re: Appeler le service client

Posté par **tkr** (**Mastodon**) le 09 février 2026 à 15:29. Évalué à 5 (+3/-0).

> Comme quoi on est pas seul avec cet avis :)

Ils n'auront aucun scrupule à croire le contraire, ou à faire payer le sans smartphone, comme pas mal de srevices qui s'affranchissent d'une interface web, ou la mettent en surplus payant.

et nous n'aurons aucun scrupule à faire fermer le compte, en guise de légitimes représailles de ce totalitarisme.

Répondre

[^] # Re: Appeler le service client

Posté par **Ysabeau** (**site web personnel**, **Mastodon**) le 09 février 2026 à 16:23. Évalué à 8 (+5/-0). Dernière modification le 09 février 2026 à 16:25.

Alors je suis en train de (là c'est fini).

Pour commencer la personne a (tenté) parlé de phishing. Tenté parce que je lui ai coupé la parole en lui précisant qu'il s'agissait du récent courriel de la banque. Elle est allée pêcher les infos auprès des collègues.

Après un certain temps : elle est revenue, en effet pour me balancer le baratin sur la sécurité. Pas de solution, apparemment la Yubikey ça ne lui disait rien.

J'ai donc déposé, par son biais..., une réclamation (pas moyen de faire autrement) dont j'ai reçu l'accusé de réception de la demande, mais pas la copie ce qui m'agace un brin.

Je lui ai également rappelé qu'il n'y avait aucune obligation légale à avoir un compte sur Google ou Apple, condition nécessaire pour télécharger une appli sur leurs stores, et que cette obligation ne figurait pas non plus dans leurs CGV.

Appeler (enfin se faire appeler) par la banque me semble une action importante.

J'ai même précisé qu'on était un certain nombre que ce changement agaçait.

Apparemment l'info ne circule pas et les conseillers et conseillères clientèle ne sont vraiment pas les personnes les plus aptes à appréhender ce genre de question.

--

Je n'ai aucun avis sur systemd

Répondre

[^] # Re: Appeler le service client (suite)

Posté par **Ysabeau** (**site web personnel**, **Mastodon**) le 09 février 2026 à 16:45. Évalué à 6 (+3/-0).

Et donc la conseillère (la même que j'avais eu au téléphone, ça craint vu que le problème la dépassait visiblement complètement et je ne sais pas en quoi consistait ce qu'elle avait écrit pour la réclamation) vient d'envoyer une réponse à ma réclamation (je graisse la partie importante) :

> Nous faisons suite à votre réclamation n°XXXX du 09/02/2026, concernant le mail reçu à ce jour au sujet de la validation de certaines opérations sensibles par application.
>
> **Nous sommes dans le regret de vous annoncer que nous ne pouvons pas répondre favorablement à votre demande, et que par mesure de sécurité à partir du 6/04/2026, il vous sera obligatoire de valider certaines opérations sur l'application sans celle-ci, les opérations ne seront pas prises en compte par BoursoBank.**
>
> Vos remarques sont essentielles et nous permettent d'assurer une amélioration continue de notre service. Nous vous remercions pour le temps que vous nous consacrez à ce sujet et transmettons votre retour au service concerné.
>
> En cas de désaccord avec la réponse apportée et si cette dernière est intervenue dans un délai de 2 mois à compter de l'envoi de votre première réclamation écrite, vous devez saisir notre Service Réclamations en complétant le formulaire accessible :

il y a un bouton qui renvoie vers un formulaire (un vrai pas une crétinerie d'assistance en ligne automatisée) sur lequel on peut s'épancher. À suivre, je n'ai pas encore rempli le formulaire. Je pense qu'il faut relever tous les trucs qu'on a dit ici comme quoi cette histoire d'appli c'est nul.

--

Je n'ai aucun avis sur systemd

Répondre

[^] # Re: Appeler le service client (suite)

Posté par **Dr BG** le 09 février 2026 à 20:30. Évalué à 4 (+2/-0).

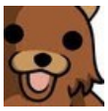

> C'est chiant ça, j'ai une Farphone avec e/OS, et l'app Bourso ne fonctionne pas dessus (certains y arrivent avec des bidouilles et une app plus maintenue). C'est la seule pour laquelle j'ai le souci. Donc s'ils ne fournissent pas d'autre moyen, tant pis, je changerai de crèmerie.

Répondre

[^] # Re: Appeler le service client (suite)

Posté par **Ysabeau** (**site web personnel**, **Mastodon**) le 09 février 2026 à 20:34. Évalué à 5 (+2/-0).

> Pas mieux :-)
>
> Mais je vais réclamer et voir ce qui se passe. Tu devrais les appeler aussi je pense, s'il y a un certain nombre de gens qui les enquiquinent sur le sujet ça peut faire bouger les choses (et pas que pour cette banque).
>
> J'ai mis la liste des arguments dans un commentaire.
>
> --
>
> Je n'ai aucun avis sur systemd

Répondre

Ce que je ne comprends pas

Posté par **Ysabeau** (**site web personnel**, **Mastodon**) le 09 février 2026 à 15:44. Évalué à 7 (+4/-0).

> C'est que Boursobank (ex Boursorama) acceptait la Yubikey jusqu'à présent donc pourquoi la laisser tomber ?
>
> --
>
> Je n'ai aucun avis sur systemd

Répondre

[^] # Re: Ce que je ne comprends pas

Posté par **Astaoth** le 09 février 2026 à 17:14. Évalué à 4 (+2/-0). Dernière modification le 09 février 2026 à 17:14.

> Pas que les yubikeys d'ailleurs, d'après https://www.boursobank.com/aide-en-ligne/securite/proteger-mon-espace-client/question/comment-se-connecter-a-votre-espace-client-grace-aux-cles-de-securite-5165516
>
> Si on reprend la cause de ce mail, c'est pour la norme DSP2, qui n'impose pas spécialement une appli comme second facteur. Peut-être que les autres moyens seront aussi valides, mais comme pour l'instant ils sont peu utilisés, leur support est au courant de rien ?
>
> --
>
> Emacs le fait depuis 30 ans, et sans pubs ni télémétrie.

Répondre

[^] # Re: Ce que je ne comprends pas

Posté par **Ysabeau** (**site web personnel**, **Mastodon**) le 09 février 2026 à 19:50. Évalué à 5 (+2/-0).

> Ça ne fait strictement aucun doute que les personnes du support client ignorent totalement ce genre de choses. J'ai eu des discussions comparables pour une autre banque. Je te donne deux réponses de choix :
>
> - il n'y a pas que les téléphones Android, vous pouvez utiliser un Iphone,
> - il n'y a pas d'autre solution (et tu pouvais voir au téléphone que le type, bien que courtois et professionnel, pensait en fait "j'y connais rien je n'en ai rien à battre et ça me fait profondément braire").
>
> --
>
> Je n'ai aucun avis sur systemd

Répondre

[^] # Re: Ce que je ne comprends pas

Posté par **Faya** le 09 février 2026 à 21:46. Évalué à 10 (+10/-0).

> Est-ce que tu as dit `shibboleet` ? https://xkcd.lapin.org/index.php?number=806
>
> (Il me semble que tu n'aimes pas trop que xkcd revienne régulièrement mais là j'ai pris soin de fournir la version FR, si ça aide `:-)` (bien sûr ça n'aidera pas pour ton soucis mais bon ça peut détendre (ce commentaire ressemble à du LISP faudrait voir si il passe l'interpréteur)))

Répondre

[^] # Re: Ce que je ne comprends pas

Posté par **orfenor** le 10 février 2026 à 09:03. Évalué à 3 (+1/-0).

> J'avais oublié la chute! Rigoler comme ça dès le matin, que c'est bon!
> C'est la 2eme bonne blague de ce journal, j'espère qu'il y en aura d'autres.

Répondre

[^] # Re: Ce que je ne comprends pas

Posté par **zurvan** le 10 février 2026 à 14:30. Évalué à 2 (+0/-0).

> je viens d'enregistrer ma yubikey, sympa :
>
> > "Modèle non certifié :
> >
> > BoursoBank n'a pas pu identifier le modèle de votre clé de sécurité ou celui-ci ne respecte pas les critères exigés par BoursoBank pour être considéré comme une authentification forte. "
>
> et une fois connecté, ça indique pourtant :
>
> > YubiKey 5 NFC Series
>
> ensuite :
>
> > Opérations sensibles
> >
> > La clé de sécurité permet d'accéder de façon plus simple et plus sûre à vos comptes. À ce jour, il n'est pas encore possible de valider des opérations sensibles grâce à cette solution.

sans doute un moyen de se décharger alors que c'est pourtant un dispositif sécurisé.

De plus, cela ne permet pas d'utiliser de l'OTP

--

Rappel important : vos amis qui se sont retournés contre vous parce que la TV leur a dit de le faire : ils le feront encore.

Répondre

quelle sécurité est apportée par l'appli ou le 2FA ?

Posté par **orfenor** le 09 février 2026 à 16:00. Évalué à 4 (+3/-0). Dernière modification le 09 février 2026 à 16:00.

Donc, je vais sans doute fermer mon compte Boursorama...

Je m'interroge depuis longtemps sur ces applications ou sur l'authentification à deux facteurs: pourquoi ces applis et authentifications à double facteurs via email, sms ou ce qu'on veut, alors que tout se passe dans le même appareil puisqu'il est devenu courant de gérer toute interaction avec une banque via un smartphone?
Le smartphone serait-il un objet si intime qu'on peut-être certain de l'identité de la personne qui s'en sert ? Rien que chez nous, il passe entre les mains de ma copine et de nos enfants (et réciproquement).
Mais ce n'est rien. On trouve souvent des smartphones égarés, or il n'est pas difficile de sauter le mot de passe, schéma, empreinte digitale, reconnaissance faciale, etc.).
Mais pire: quand un objet aussi facile à piquer et pirater contient votre vie et votre pognon, il devient une cible criminelle évidente. Je suis sûr que le vol intensif de smartphones va reprendre.

Donc je cherche sans trouver, je ne comprend pas quelle sécurité est apportée par l'appli ou le 2FA. Si quelqu'un sait...

Répondre

[^] # Re: quelle sécurité est apportée par l'appli ou le 2FA ?

Posté par **mahikeulbody** le 09 février 2026 à 16:22. Évalué à 3 (+1/-0).

> or il n'est pas difficile de sauter le mot de passe, schéma, empreinte digitale, reconnaissance faciale, etc.).

Ah bon ? Tu peux nous en dire plus ?

Répondre

[^] # Re: quelle sécurité est apportée par l'appli ou le 2FA ?

Posté par **orfenor** le 09 février 2026 à 22:28. Évalué à 4 (+2/-0).

Si tu grattes un peu le sujet, tu finis par trouver sur internet une liste de méthodologies pour chaque modèle de smartphones. Ça exploite des bugs, ce qui rend le smartphone dernier cri plus sûr pendant quelques temps.

À titre anecdotique, l'un de mes enfants débloquait sans problème la reconnaissance faciale du smartphone de son frère. Il a trouvé la manip par hasard. On a remplacé le smartphone dès qu'on a pu.

Le potentiel financier du vol de smartphone est considérable. Une fois piraté, on peut faire de la parfaite usurpation d'identité ou chainer des comptes en banque pour faire transiter des sous. Surtout qu'on peut tout copier, installer un contrôle invisible et restituer le smartphone pour que le propriétaire ne change pas ses mots de passe. La mafia va forcément s'y mettre.

Répondre

[^] # Re: quelle sécurité est apportée par l'appli ou le 2FA ?

Posté par **zurvan** le 09 février 2026 à 16:23. Évalué à 4 (+2/-0).

c'est indiqué dans leur message : `biométrie`

Une fois qu'ils sont dans le cadre "légal", ce qui arrive ensuite ne les concerne plus, ils sont couverts. Peu importe si on voleur met le smartphone devant le visage de la victime qu'il veut détrousser, ou force son empreinte sur le capteur biométrique. Et les arnaques avec le faux appel "on va sécuriser votre compte via un virement sur un nouveau compte" vont continuer également.

Par contre tu dis qu'il n'est pas difficile de faire sauter le mot de passe / biométrie, mais à part réinitialiser l'appareil le reste est difficile il me semble. D'ailleurs j'ai eu le cas de connaissance qui avaient des samsung et avaient oublié le code du compte google associé, le smartphone n'était pas réinitialisable car il fallait impérativement le premier compte google associé avec.

https://www.samsung.com/fr/support/mobile-devices/comment-reinitialiser-mon-smartphone-tablette-ou-restaurer-les-parametres-d-usine/

> "La plupart des appareils Android sont protégés par la Protection Google contre la réinitialisation aux paramètres d'usine (FRP). Si votre smartphone a été réinitialisé via les touches latérales, le mot de passe votre compte Google vous sera demandé pour y autoriser l'accès. Cette fonctionnalité est une mesure de sécurité conçue pour éviter les intrusions sur votre smartphone dans le cas où des personnes non autorisées seraient parvenues à le réinitialiser, suite, par exemple, à un vol.
>
> Si vous souhaitez désactiver la FRP, suivez les indications ci-dessous afin de supprimer votre compte Google de votre appareil.
>
> Si vous ne pouvez pas réaliser cette manipulation car vous n'êtes pas en mesure d'accéder au contenu de votre smartphone, vous avez la possibilité de l'apporter, muni(e) de la preuve d'achat, à un Centre de service Samsung."

--

Rappel important : vos amis qui se sont retournés contre vous parce que la TV leur a dit de le faire : ils le feront encore.

Répondre

[^] # Re: quelle sécurité est apportée par l'appli ou le 2FA ?

Posté par **Psychofox** (**Mastodon**) le 09 février 2026 à 16:37. Évalué à 6 (+3/-0).

> La banque se protège elle-même, pas toi.

Répondre

En parlant de Boursorama, j'ai vu qu'ils avaient en plus fait de la merde sur leur dashboard.

Posté par **totof2000** le 09 février 2026 à 16:17. Évalué à 5 (+3/-0). Dernière modification le 09 février 2026 à 16:18.

> Ils ont viré le message détaillé de la transaction pour le remplacer juste par "carrefour", "la poste", etc ... Et ils ont mis de jolis logos.
>
> Je me demande quel est le ****** qui a eu cette idée : avant, je pouvais facilement, notamment pour les paiements par carte, voir dans l'intitulé la date de la transaction (et me permettait de voir à quoi correspondait la dépense, pratique quand on a pas de véhicule et qu'on peut aller au supermarché d'à côté plusieurs fois dans la semaine). Le libellé détaillé contient la date et c'est plus facile pour le suivi. La on a plus rien, on doit passer son temps à cliquer dans tous les sens.
>
> Faut leur dire : les logos on s'en fout. On a juste besoin d'avoir le plus d'informations pratique en un coup d'oeil.
>
> Ils font comme la SNCF. Plus ils touchent à leur appli, pire elle devient.

Répondre

[^] # Re: En parlant de Boursorama, j'ai vu qu'ils avaient en plus fait de la merde sur leur dashboard.

Posté par **tkr** (**Mastodon**) le 09 février 2026 à 18:06. Évalué à 1 (+0/-1). Dernière modification le 09 février 2026 à 18:06.

> Ils font comme la SNCF. Plus ils touchent à leur appli, pire elle devient.
>
> y'en a qu'nt touché à l'appli SNCF? pour moi la billettique c'est papier obligatoire, oou pas de ticket du tout. Démat inimaginable.

Répondre

[^] # Re: En parlant de Boursorama, j'ai vu qu'ils avaient en plus fait de la merde sur leur dashboard.
Posté par **mahikeulbody** le 09 février 2026 à 18:29. Évalué à 2 (+0/-0).

> En ce qui me concerne je passe toujours par le site web et j'imprime le billet. Cependant on peut quand même, si on le souhaite, dématérialiser le billet sans utiliser l'appli : il suffit de stocker le pdf correspondant sur un smartphone, une tablette ou un ordinateur portable (et ne pas tomber en panne de batterie ;-)

Répondre

[^] # Re: En parlant de Boursorama, j'ai vu qu'ils avaient en plus fait de la merde sur leur dashboard.
Posté par **totof2000** le 09 février 2026 à 23:21. Évalué à 2 (+0/-0).

> En fait à une époque , sur smartphone il y avait une appli pour reserver ses billets, et une appli pour l'état du trafic. Ca marchait très bien. Simple d'accès, facile de sélectionner les alertes. Mais comme pour ces ****, ça marchait trop bien, ils ont décidé de tout merger dans une seule appli ou on n'y retrouve plus rien : trapoter à 3 ou 4 niveau à chaque fois pour avoir ce qu'on avait autrefoius à l'ouverture de l'appli. Franchement je hais ces abrutis qui s'amusent à toucher aux trucs qui marchent et qui n'ont pas besoin de bouger.

Répondre

[^] # Re: En parlant de Boursorama, j'ai vu qu'ils avaient en plus fait de la merde sur leur dashboard.
Posté par **Tonton Th** (**site web personnel**, **Mastodon**) le 10 février 2026 à 04:35. Évalué à 5 (+3/-0).

> > Franchement je hais ces abrutis qui s'amusent à toucher aux trucs qui marchent et qui n'ont pas besoin de bouger.
>
> Alors il est venu pour toi le moment d'utiliser 1, 2, Train !

Répondre

 # Se plaindre à la banque de France
Posté par **Misc** (**site web personnel**) le 09 février 2026 à 17:46. Évalué à 10 (+8/-0).

> Alors si on regarde Wikipedia, il semble qu'il y a une obligation de fournir une alternative:
>
> https://fr.wikipedia.org/wiki/Directive_sur_les_services_de_paiement#Transposition_de_la_directive_en_France
>
> Je suppose que se plaindre à l'APCR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) serait un début. Parce que bon, je suppose que la dite autorité ne va pas souvent recevoir des courriers en masse, et va vite aller voir ce qui se passe.
>
> Et ça, les banques n'aiment pas.

Répondre

[^] # Re: Se plaindre à la banque de France
Posté par **Misc** (**site web personnel**) le 09 février 2026 à 17:51. Évalué à 10 (+9/-0).

> Et si jamais Boursorama pense que Wikipedia est pas suffisante, c'est écrit couleur de la police sur couleur du background sur le site du gouvernement:
>
> https://www.francenum.gouv.fr/guides-et-conseils/developpement-commercial/solutions-de-paiement/paiements-en-ligne

Répondre

Action politique

Posté par **jihele** le 09 février 2026 à 18:12. Évalué à 8 (+6/-0).

> On pourrait essayer de batailler politiquement (parlement européen ?) pour obtenir l'obligation pour les banques de fournir des API, voire une appli libre générique, pour
>
> - consulter ses comptes
> - faire des paiements
> - faire des virements entre comptes
>
> Les banques ont su se mettre ensemble pour proposer Wero, on pourrait obtenir un Wero libre, déjà. Puis l'étendre aux opérations de base.
>
> C'est un sujet qui pourrait être porté par l'APRIL, peut-être. Je l'initierais bien parce que ce sujet me travaille, et les commentaires ici montrent que je suis pas le seul, mais j'ai aucune connaissance ou compétence spécifique pour le porter. (Yakafokon)
>
> Certains députés comprennent bien l'enjeu. D'autres peuvent être sensibles aux questions de souveraineté (Google partout) même s'ils verraient bien un "champion européen" privateur.

Répondre

[^] # Re: Action politique

Posté par **jihele** le 09 février 2026 à 18:18. Évalué à 4 (+2/-0).

> J'ai écrit appli mais on pourrait souhaiter plus largement des alternatives sans ordiphone qui ne soient pas un déplacement en agence.
>
> À creuser...

Répondre

[^] # Re: Action politique

Posté par **jihele** le 09 février 2026 à 23:30. Évalué à 2 (+0/-0).

> Action qui n'empêche pas en parallèle de s'adresser aux banques en tant que client, voire sociétaire (Crédit Coopératif, par exemple).

Répondre

Résumé des arguments à utiliser (quelle que soit la banque d'ailleurs) et des solutions possibles

Posté par **Ysabeau** (**site web personnel**, **Mastodon**) le 09 février 2026 à 19:40. Évalué à 10 (+8/-0).

> La liste n'est pas hiérarchisée ni ordonnée, c'est un simple inventaire, s'il y a d'autres arguments. En fait j'ai repris les arguments dans l'ordre dans lequel je les lis dans le journal et les commentaires.
>
>
>
> # Arguments
>
> - *« **Si le client ne possède pas de téléphone intelligent ou ne souhaite pas utiliser l'application mise à disposition par sa banque,** l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement rappelle que "les utilisateurs doivent disposer de la liberté de choix de leur solution d'authentification" et que "les prestataires de services de paiement sont donc invités à offrir au moins une méthode alternative et gratuite à l'application mobile sécurisée" »* (site france.num.gouv.fr Paiements en ligne : l'authentification forte DSP2 pour sécuriser votre site e-commerce est désormais obligatoire)
> - il y a d'autres moyens de double authentification (2FA) comme OTP, Yubikey, etc.
> - il n'y a aucune obligation égale à avoir un ordiphone,
> - ces applications bancaires sont téléchargeables sur les stores de grosses entreprises américaines très gourmands de nos données, Apple et Google,
> - il n'y a aucune obligation légale à avoir un compte Apple ou Google, compte nécessaire pour télécharger ces applis bancaires
> - on a un téléphone qui n'est pas compatible,
> - dans les CGV de la banque il n'y a nulle part indiqué qu'il faut avoir un ordiphone pour en utiliser les services,

- dans les mêmes CGV, il n'est indiqué nulle part qu'il faille un compte auprès d'Apple ou de Google pour utiliser les services en ligne,
- Google exige des versions d'Android mises à jour pour les applis bancaires ce qui va raccourcir de facto la durée d'utilisation des ordiphones pour ces applis, la banque est-elle prête à payer des ordiphones plus récents aux clients ?
- il y a des pisteurs non nécessaires dans l'application, ce qui est inadmissible https://reports.exodus-privacy.eu.org/fr/reports/com.boursorama.android.clients/latest/
- il est extrêmement détestable de devoir utiliser pour les opérations bancaires un ordiphone dont le système d'exploitation et les magasins d'applications sont fournis par des entreprises soumises au Cloud Act et ce d'autant plus que le contexte politique états-unien est inquiétant,
- la banque utilisait déjà d'autres systèmes de double authentification, pourquoi ne plus les utiliser ?

Solutions envisageables :

- OTP (mot de passe à usage unique donc valable pour une seule transaction)
- saisie d'un code fixe transmis par papier initialement nécessaire pour les transactions en ligne et qui s'ajoute aux informations de paiement et au code temporaire reçu par SMS, exemple du Securicode du CA,
- une petite télécommande qui génère un code unique après flashage d'un QR-Code (CIC),
- U2F (Universal Second Factor norme d'authentification ouverte qui vise à renforcer et à simplifier l'authentification à deux facteurs en utilisant des périphériques USB ou à communication en champ proche), exemple des clés USB de type Yubikey.

Solutions non envisageables

- Appeler le service client pour procéder à chaque virement (surtout si la procédure d'appel est complexe : cas de Boursobank où il faut passer par l'assistance en ligne automatisée pour pouvoir se faire appeler par le service client)

--

Je n'ai aucun avis sur systemd

Répondre

[^] # Re: Résumé des arguments à utiliser (quelle que soit la banque d'ailleurs) et des solutions possibles

Posté par **BAud** (**site web personnel**) le 09 février 2026 à 19:44. Évalué à 3 (+1/-0).

> pfff tu piques du boulot aux IA maintenant ? :D
> Merci pour cette intelligence _o/

Répondre

[^] # Re: Résumé des arguments à utiliser (quelle que soit la banque d'ailleurs) et des solutions possibles

Posté par **Ysabeau** (**site web personnel**, **Mastodon**) le 09 février 2026 à 19:45. Évalué à 5 (+2/-0). Dernière modification le 09 février 2026 à 19:45.

> Purement naturelle même l'intelligence et en plus elle avait oublié un truc important.
>
> --
>
> Je n'ai aucun avis sur systemd

Répondre

[^] # Re: Résumé des arguments à utiliser (quelle que soit la banque d'ailleurs) et des solutions possibles

Posté par **Ysabeau** (**site web personnel**, **Mastodon**) le 09 février 2026 à 19:45. Évalué à 4 (+1/-0).

J'ai oublié pour Boursobank que le courriel signale l'existence d'autres solutions.

--

Je n'ai aucun avis sur systemd

Répondre

[^] # Re: Résumé des arguments à utiliser (quelle que soit la banque d'ailleurs) et des solutions possibles

Posté par **Aeris** (**site web personnel**) le 09 février 2026 à 23:51. Évalué à 2 (+1/-0).

Arguments

> il y a d'autres moyens de double authentification (2FA) comme OTP, Yubikey, etc.

Qui ne respectent pas la notion de SCA **contextuelle** bancaire (action, montant & destinataire)

> il n'y a aucune obligation égale à avoir un ordiphone,

Mais la banque a une obligation légale à fournir une SCA légale (DSP3)

> dans les CGV de la banque il n'y a nulle part indiqué qu'il faut avoir un ordiphone pour en utiliser les services,

Mais la banque est concernée elle-même par une obligation légale qui est supérieure à ses CGUE

> dans les mêmes CGV, il n'est indiqué nulle part qu'il faille un compte auprès d'Apple ou de Google pour utiliser les services en ligne,

Idem

> Google exige des versions d'Android mises à jour pour les applis bancaires ce qui va raccourcir de facto la durée d'utilisation des ordiphones pour ces applis, la banque est-elle prête à payer des ordiphones plus récents aux clients ?

Pas le problème de la banque

> la banque utilisait déjà d'autres systèmes de double authentification, pourquoi ne plus les utiliser ?

Parce que plus légales. Ne l'était déjà plus depuis longtemps pour la plupart (SMS, calculette, code fixe...). Les exigences DSP3 ont fait sauter tout le reste.

Solutions envisageables :

> OTP (mot de passe à usage unique donc valable pour une seule transaction)

Non, pas contextuel

> saisie d'un code fixe transmis par papier initialement nécessaire pour les transactions en ligne et qui s'ajoute aux informations de paiement et au code temporaire reçu par SMS, exemple du Securicode du CA,

Pas contextuel ou plus fiable (SMS)

> une petite télécommande qui génère un code unique après flashage d'un QR-Code (CIC),

Pas contextuel, illégal

> U2F (Universal Second Factor norme d'authentification ouverte qui vise à renforcer et à simplifier l'authentification à deux facteurs en utilisant des périphériques USB ou à communication en champ proche), exemple des clés USB de type Yubikey.

Pas contextuel, illégal

Répondre

[^] # Re: Résumé des arguments à utiliser (quelle que soit la banque d'ailleurs) et des solutions possibles

Posté par **jihele** le 10 février 2026 à 00:27. Évalué à 3 (+1/-0).

> OK, donc le OTP classique n'est pas conforme car pas contextuel.
>
> Pour autant, il doit bien être possible de faire du contextuel avec des API ouvertes et une implémentation libre, non ?
>
> Est-ce que ça pourrait être une extension à OTP ou bien c'est trop différent ? Je sais pas. Mais ça doit bien être possible de faire ça de façon standard.
>
> Aujourd'hui, chaque appli bancaire doit bien utiliser l'API de la banque pour le faire. Et les API des différentes banques doivent être assez similaires pour ça.

Répondre

[^] # Re: Résumé des arguments à utiliser (quelle que soit la banque d'ailleurs) et des solutions possibles

Posté par **Misc** (**site web personnel**) le 10 février 2026 à 09:37. Évalué à 3 (+0/-0).

> Alors je suppose qu'il faut combiner le contextuel avec le 2FA.
>
> Le contextuel vient d'un message (sms, mail, whatever), le 2FA avec un élément matériel (en l'occurence, la calculette) complète ça. C'est comme ça que marchait la banque en Irlande du boulot avant.
>
> La différence, c'est que le smartphone est payé par le client, l'application a un coût par client marginal (pas nul parce qu'il faut bien payer des devs pour ça) alors que le calculette a un coût par client non nul (aussi bien en achat qu'en envoi, et sans doute en support quand ça tombe en panne, même si je ne sais pas comment ça se compare par rapport à l'app).

Répondre

[^] # Re: Résumé des arguments à utiliser (quelle que soit la banque d'ailleurs) et des solutions possibles

Posté par **Aeris** (**site web personnel**) le 10 février 2026 à 10:15. Évalué à 1 (+1/-1). Dernière modification le 10 février 2026 à 10:18.

> > Pour autant, il doit bien être possible de faire du contextuel avec des API ouvertes et une implémentation libre, non ?
>
> Non, puisque les banques doivent avoir la certitude d'une application non modifiée et non modifiable. C'est pour ça qu'elles refusent actuellement les téléphones rootés et toute modif à même d'avoir altéré le fonctionnement de la SCA.
>
> Et le passage sur les téléphones leur permet justement un contrôle au niveau matériel. Et les systèmes alternatifs n'arriveront jamais à se faire reconnaître « de confiance », surtout sans les moyens financiers des assurances qui vont derrière (s'il y a de la fraude à cause de ton système de certif, c'est toi qui paie la fraude, pas les banques) https://grapheneos.org/articles/attestation-compatibility-guide

Répondre

[^] # Re: Résumé des arguments à utiliser (quelle que soit la banque d'ailleurs) et des solutions possibles

Posté par **jihele** le 10 février 2026 à 12:41. Évalué à 8 (+6/-0).

> Alors on est en plein dans la sécurité par l'obscurité. C'est pas sérieux.
>
> Du point de vue du serveur (site bancaire, site marchand à l'origine de la transaction), il y a un dialogue avec un terminal (le téléphone de l'utilisateur). Ce dialogue répond à une API, documentée ou pas.
>
> Comment le serveur peut-il être sûr de l'appareil qu'il a en face ?
>
> Est-ce juste l'obscurité du protocole ?
>
> Est-ce un certificat / une clé ?
>
> Dans tous les cas on pourrait déjà avoir une appli "pirate" qui s'exécute à la place.

Répondre

[^] # Re: Résumé des arguments à utiliser (quelle que soit la banque d'ailleurs) et des solutions possibles

Posté par 🚲 **Tanguy Ortolo** (**site web personnel**) le 10 février 2026 à 13:13. Évalué à 5 (+2/-0).

> > Alors on est en plein dans la sécurité par l'obscurité. C'est pas sérieux.
>
> Ben non ce n'est pas sérieux. Où vous croyez-vous donc ? On parle de *banque* ici, pas de sécurité.

Répondre

[^] # Re: Résumé des arguments à utiliser (quelle que soit la banque d'ailleurs) et des solutions possibles

Posté par **Pol' uX** (**site web personnel**) le 10 février 2026 à 07:12. Évalué à 4 (+2/-0). Dernière modification le 10 février 2026 à 07:15.

> > > une petite télécommande qui génère un code unique après flashage d'un QR-Code (CIC),
> >
> > Pas contextuel, illégal
>
> Perso j'ai ça au crédit mut et je ne vois pas en quoi ce n'est pas contextuel.
>
> (Au passage ce n'est pas une petite télécommande mais un générateur d'OTP via lecture de codes et avec clavier pour la saisie de pin. Ça ressemble plus à mon téléphone qu'à une télécommande. :))
>
> --
>
> Adhérer à l'April, ça vous tente ?

Répondre

[^] # Re: Résumé des arguments à utiliser (quelle que soit la banque d'ailleurs) et des solutions possibles

Posté par **Aeris** (**site web personnel**) le 10 février 2026 à 10:13. Évalué à 1 (+1/-1).

> Parce que la DSP3 impose dorénavant une connexion Internet pour récupérer ce contextuel

Répondre

[^] # Re: Résumé des arguments à utiliser (quelle que soit la banque d'ailleurs) et des solutions possibles

Posté par **Ysabeau** 🌺 (**site web personnel**, **Mastodon**) le 10 février 2026 à 13:23. Évalué à 3 (+0/-0).

> Le boitier pourrait être connecté à internet, où est le problème ?
>
> --
>
> Je n'ai aucun avis sur systemd

Répondre

[^] # Re: Résumé des arguments à utiliser (quelle que soit la banque d'ailleurs) et des solutions possibles

Posté par **pulkomandy** (**site web personnel**, **Mastodon**) le 10 février 2026 à 14:37. Évalué à 5 (+2/-0).

> Même pas besoin en fait.
>
> Avec les boîtiers 'télécommande' à l'ancienne, il y a un mode "signature". La page web de confirmation affiche par exemple un RIB pour un ajout de bénéficiaire de virement. Elle surligne 8 chiffres du RIB et de la date-heure de demande choisis au hasard. Il faut alors entrer ces chiffres dans la télécommande et recopier la réponse sur le site.
>
> On a donc le contexte, et en en recopiant un petit morceau dans la télécommande, on confirme que le contexte est bien celui pour lequel on signe l'opération.
>
> Si on a une "télécommande" un peu plus high tech, il suffit d'y ajouter un lecteur de QR code qui permet d'y transférer et afficher le contexte entier afin de le valider, et ce, sans accès internet.
>
> Cependant, ça veut dire fabriquer des gadgets plastique et électronique dont on a peut-être pas vraiment besoin. Une solution purement logicielle est plus écologique.

Répondre

[^] # Re: Résumé des arguments à utiliser (quelle que soit la banque d'ailleurs) et des solutions possibles

Posté par 🚲 **Tanguy Ortolo** (**site web personnel**) le 10 février 2026 à 10:10. Évalué à 7 (+4/-0).

> > Arguments
> > il y a d'autres moyens de double authentification (2FA) comme OTP, Yubikey, etc.
>
> Qui ne respectent pas la notion de SCA contextuelle bancaire (action, montant & destinataire)

Mais si, mais si, il suffit d'intégrer ça intelligemment. Genre, sur la page de validation d'une transaction par CB : rendez-vous sur votre espace client pour valider cette transaction.

L'utilisateur se rend sur son espace client depuis n'importe quel navigateur, sur le même ordinateur ou pas. Se connecte avec son mot de passe. Ça affiche immédiatement une page qui récapitule la transaction avec tous les détails et qui l'invite à saisir un TOTP pour la valider.

En fait, c'est juste pareil qu'avec l'appli bancaire, mais dans un navigateur, et avec du TOTP au lieu de la biométrie ou un code appris par cœur.

Répondre

[^] # Re: Résumé des arguments à utiliser (quelle que soit la banque d'ailleurs) et des solutions possibles

Posté par **Aeris** (**site web personnel**) le 10 février 2026 à 10:17. Évalué à 1 (+1/-1). Dernière modification le 10 février 2026 à 10:18.

> > Mais si, mais si, il suffit d'intégrer ça intelligemment. Genre, sur la page de validation d'une transaction par CB : rendez-vous sur votre espace client pour valider cette transaction.
>
> Se rendre sur ton espace client n'est pas une 2FA mais une 1FA. Et est lui-même soumis à SCA.
> Pour se connecter en 2FA à ton espace client il te faudra… valider la SCA sur ton mobile. Retour au point de départ.
>
> > En fait, c'est juste pareil qu'avec l'appli bancaire, mais dans un navigateur, et avec du TOTP au lieu de la biométrie ou un code appris par cœur.
>
> Comme dit, TOTP n'est pas contextuel et ne permet donc pas de remplir les obligations légales de la SCA DSP2/3.

Répondre

[^] # Re: Résumé des arguments à utiliser (quelle que soit la banque d'ailleurs) et des solutions possibles

Posté par **jihele** le 10 février 2026 à 12:43. Évalué à 4 (+2/-0).

> > Se rendre sur ton espace client n'est pas une 2FA mais une 1FA.
>
> Il me semble que TOTP est considéré 2FA. En tout cas c'est comme ça que l'appellent tous les sites qui le recommandent en plus du mot de passe (ou du SMS).

Répondre

[^] # Re: Résumé des arguments à utiliser (quelle que soit la banque d'ailleurs) et des solutions possibles

Posté par **devnewton** 🍺 (**site web personnel**) le 10 février 2026 à 13:49. Évalué à 3 (+0/-0).

> > Se rendre sur ton espace client n'est pas une 2FA mais une 1FA
>
> Il y a 2FA pour se connecter à l'espace client (voire 3FA puisque dans le contexte bancaire ton login est souvent secret…).
>
> --
>
> Le post ci-dessus est une grosse connerie, ne le lisez pas sérieusement.

Répondre

[^] # Re: Résumé des arguments à utiliser (quelle que soit la banque d'ailleurs) et des solutions possibles

Posté par **2PetitsVerres** (**Mastodon**) le 10 février 2026 à 13:57. Évalué à 2 (+0/-0).

> voire 3FA puisque dans le contexte bancaire ton login est souvent secret

Le login et le mot de passe, c'est la même nature, le même type d'information ("quelque chose que l'utilisateur connait"). Ça ne compte pas ou ne devrais pas compter comme deux facteurs distincts.

Sinon si le mot de passe fait au moins 8 caractères et le login 6, on parle d'une 14FA ? Parce que le premier caractère du mot de passe est inconnu, et le deuxième, et le troisième, ...

--

Tous les nombres premiers sont impairs, sauf un. Tous les nombres premiers sont impairs, sauf deux.

Répondre

[^] # Re: Résumé des arguments à utiliser (quelle que soit la banque d'ailleurs) et des solutions possibles

Posté par **Misc** (**site web personnel**) le 10 février 2026 à 14:41. Évalué à 3 (+0/-0).

> Ça me rappelle un des gitlab du boulot, ou je dois me connecter avec SAML (donc login + mot de passe et un pin en 2FA depuis une yubikey ou un authenticateur), et j'ai du aussi rajouté l'auth u2f/webauthn sur Gitlab via une autre clé, ayant donc vraiment un compte en 3FA :p

Répondre

[^] # Re: Résumé des arguments à utiliser (quelle que soit la banque d'ailleurs) et des solutions possibles

Posté par 🚲 **Tanguy Ortolo** (**site web personnel**) le 10 février 2026 à 13:58. Évalué à 5 (+2/-0).

> Attention, quand on parle d'authentification multifactorielle, il ne s'agit pas de multiples facteurs, mais de multiples types de facteurs :
>
> - un login potentiellement public et un mot de passe secret, c'est un seul type de facteur : quelque chose qu'on connaît ;
> - un login secret et un mot de passe secret, c'est toujours un seul type de facteur ;
> - un login, un mot de passe secret et une empreinte digitale, c'est deux types de facteurs : quelque chose qu'on connaît et quelque chose qu'on est (et qu'il vaudrait mieux ne jamais se faire voler parce qu'on ne peut pas en changer) ;
> - un login, un mot de passe secret et un dispositif TOTP, c'est deux types de facteurs : quelque chose qu'on connaît et quelque chose qu'on possède.
>
> Si on veut trois types de facteurs, c'est genre mot de passe, TOTP et empreinte digitale.

Répondre

[^] # Re: Résumé des arguments à utiliser (quelle que soit la banque d'ailleurs) et des solutions possibles

Posté par **Glandos** le 10 février 2026 à 10:12. Évalué à 3 (+1/-0).

> > Parce que plus légales. Ne l'était déjà plus depuis longtemps pour la plupart (SMS, calculette, code fixe...). Les exigences DSP3 ont fait sauter tout le reste.

Je suis bien d'accord, mais la DSP 3 / RSP 1 est encore non applicable en France, non ? Je n'ai pas trouvé grand chose de plus que https://www.rsm.global/france/fr/insights/decryptages/dsp3-rsp1-un-cadre-europeen-harmonise-securise-et-innovant-pour-les-paiements

Et en attendant, les organismes français continuent de clamer qu'une alternative gratuite à l'application mobile sécurisée doit être proposée :
- https://www.inc-conso.fr/content/tout-savoir-sur-lauthentification-forte#:~:text=les%20banques%20doivent%20proposer%20des%20solutions%20alternatives
- https://www.banque-france.fr/system/files/2024-09/OSMP-2023.pdf (page 54) :

> L'Observatoire rappelle toutefois la liberté de choix des utilisateurs dans leur solution d'authentification, l'établissement de paiement devant offrir au moins une méthode alternative et gratuite à l'application mobile sécurisée.

Répondre

[^] # Re: Résumé des arguments à utiliser (quelle que soit la banque d'ailleurs) et des solutions possibles
Posté par **zurvan** le 10 février 2026 à 15:11. Évalué à 2 (+0/-0).

> > Je suis bien d'accord, mais la DSP 3 / RSP 1 est encore non applicable en France, non ?
>
> on dirait bien. Donc soit on ignore des choses, soit Boursobank fait du zèle dans le mauvais sens.
>
> D'après un site du crédit agricole, mis à jour il y a 4 mois :
>
> https://propulsebyca.fr/compte-pro/dsp3
>
> > La directive sur les services de paiement 3 (ou DSP3) est encore en discussion en 2025.
> >
> > L'entrée en vigueur de la DSP3 ne se fera pas avant 2026 ou 2027.
> >
> > Quels sont les bénéfices de la DSP3 pour les consommateurs ?
> >
> > Pour les consommateurs, il peut s'agir de se familiariser avec de nouvelles pratiques comme cela a été le cas avec l'authentification forte. La DSP3 prévoit d'ailleurs une meilleure accessibilité à l'authentification forte notamment pour les publics vulnérables comme les personnes âgées.
> >
> > L'idée est de permettre à tous les consommateurs européens de pouvoir effectuer un paiement en ligne de manière sécurisée, sans nécessairement être doté d'un smartphone.
>
> --
>
> Rappel important : vos amis qui se sont retournés contre vous parce que la TV leur a dit de le faire : ils le feront encore.

Répondre

[^] # Re: Résumé des arguments à utiliser (quelle que soit la banque d'ailleurs) et des solutions possibles
Posté par **Misc** (**site web personnel**) le 10 février 2026 à 11:28. Évalué à 7 (+4/-0).

> Un souci qui serait le problème de la banque, c'est que de facto, la banque se retrouve en position de discrimination indirecte (voir directe).
>
> En effet, comme Google applique les sanctions de l'OFAC (Office of Foreign Asset Control), alors Google ne doit pas ouvrir de compte pour des ressortissants iraniens, qui ne peuvent pas avoir accès à l'application.
>
> Hors, le code pénal, dans ses articles 225-1 et 225-2 dit:
>
> `Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de [...] leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée.`
>
> et il dit aussi:
>
> `La discrimination définie aux articles 225-1 à 225-1-2, commise à l'égard d'une personne physique ou morale, est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende lorsqu'elle consiste :`
> `1° A refuser la fourniture d'un bien ou d'un service ;`
> `2° A entraver l'exercice normal d'une activité économique quelconque ;`
>
> Il me semble donc défendable de plaider que si Boursorama force à utiliser les services d'une entreprise qui exclue des nations entières (Cuba, Iran, etc) sans que ça soit une exception en droit français et sans alternative, alors Boursorama se rends responsable de la discrimination, et ça, ça sent quand même mauvais pour eux.

Mauvais comment ?

Pour commencer, c'est du pénal, pas du civil, mais je doute que quelqu'un finisse vraiment en tôle.

Ça ferait tache parce que ça termine dans le casier et qu'un avocat peut se faire exclure du barreau.

Ça ferait tache parce que le code de la commande publique, dans son article L2141-4, indique que les entreprises coupables de discriminations peuvent se faire exclure des marchés publiques.

Ça ferait tache dans les journaux surtout à un moment où le monde regarde l'Iran réprimer sa population, et où la politique US a pas le vent en poupe, et ou Nicolas Guillou fait le tour des rédactions pour parler de sa vie sous sanctions.

Et je rappelle que qu'il suffit d'un signalement au procureur de la république pour lancer la machine (article 40 du Code de procédure pénale), donc pas besoin de se porter partie civil ou de sortir des thunes, ou du moins, pas en premier lieu. Si je me souviens bien, il y a un délai pour répondre, et j'imagine qu'à un moment, si il y a une vingtaines de signalements argumentés dans les divers tribunaux, ça va bouger.

Le timing est non plus pas terrible, vu qu'il y a une commission d'enquête qui vient d'être crée sur les dépendances structurelles et les vulnérabilités systémiques dans le secteur du numérique et les risques pour l'indépendance de la France, mené par Phillipe Latombe. Même si je pense que ça arrive de faire des conneries (affaire T-553/23), il est compétent dans le domaine du numérique, il va parler aux gens, il va écouter tout le monde, etc.

Donc l'option de la pression politique, c'est aussi largement faisable. Boursorama peut dire merde à des gens de Linuxfr, mais je suis sur qu'une lettre d'un député qui pose des questions sur l'implication sur la souveraineté, avec les bons liens pour lui faciliter le travail, ça va assez vite faire remonter les mails à plus haut.

D'ailleurs, je rappelle que les députés en tant qu'officier publique doivent aussi signaler les choses au procureur si on leur fait part de la chose.

Répondre

[^] # Re: Résumé des arguments à utiliser (quelle que soit la banque d'ailleurs) et des solutions possibles

Posté par **devnewton** (**site web personnel**) le 10 février 2026 à 13:46. Évalué à 5 (+2/-0).

> Qui ne respectent pas la notion de SCA contextuelle bancaire (action, montant & destinataire)

STOP on ressort cette histoire de contexte à chaque fois pour exclure des facteurs dédiés à l'authentification / habilitation. C'est une fausse excuse : le contexte peut être présenté à part (dans l'espace client par exemple).

--

Le post ci-dessus est une grosse connerie, ne le lisez pas sérieusement.

Répondre

[^] # Re: Résumé des arguments à utiliser (quelle que soit la banque d'ailleurs) et des solutions possibles

Posté par **Glandos** le 10 février 2026 à 10:13. Évalué à 3 (+1/-0).

> Je remarque que BoursoBank ne peut plus être contacté autrement que par rappel téléphonique. L'assistance par message a disparu.

Répondre

Fortuneo

Posté par **abriotde** (**site web personnel**, **Mastodon**) le 09 février 2026 à 22:09. Évalué à 5 (+3/-0).

> J'ai quitté le Crédit-Agricole qui n'oblige pas le smartphone mais me demande des frais excessifs pour Fortuneo qui ne demande pas plus d'application... Et j'apprécie, le service client est bien plus rapide (certes peut-être plus par mail mais aussi par téléphone et efficace) et je peux configurer des alertes sur seuil et chose génial, je reçois un mail à chaque paiement CB et quand je franchi un seuil ou périodiquement... Résultat je n'ai pas besoin de consulter le site régulièrement.
> Je trouve ça tellement génial de ne pas avoir comme beaucoup maintenant un mail qui te dis "Vous avez reçu un message dans votre messagerie" qui t'oblige à te connecter au site Web pour un rien.
>
> --
>
> Sous licence Creative common. Lisez, copiez, modifiez faites en ce que vous voulez.

Répondre

[^] # Re: Fortuneo

Posté par **mahikeulbody** le 10 février 2026 à 09:52. Évalué à 4 (+2/-0).

> > pour Fortuneo qui ne demande pas plus d'application.
>
> Je suis sur Fortuneo et je dois passer par l'appli pour certaines transactions. Ils t'ont fourni une solution alternative ?

Répondre

[^] # Re: Fortuneo

Posté par **abriotde** (**site web personnel**, **Mastodon**) le 10 février 2026 à 13:20. Évalué à 2 (+0/-0). Dernière modification le 10 février 2026 à 13:22.

> Pour quels transactions? Perso, je consulte mon solde et effectue mes virements. Pour changer certaines informations personnelles il faut passer par le téléphone ou le courrier mais c'est tout. Je ne vois ce que tu fais d'autres avec ton compte en banque? Trading? Achat immobiliers?
>
> PS : ce qui est possible, c'est qu'à partir du moment ou tu renseigne une application, ils demandent validation dessus. Mais vire l'application et signale le à la banque.
>
> --
>
> Sous licence Creative common. Lisez, copiez, modifiez faites en ce que vous voulez.

Répondre

[^] # Re: Fortuneo

Posté par **mahikeulbody** le 10 février 2026 à 13:52. Évalué à 2 (+0/-0). Dernière modification le 10 février 2026 à 13:53.

> > Je ne vois ce que tu fais d'autres avec ton compte en banque? Trading? Achat immobiliers?
>
> Tout bêtement des achats sur internet.
>
> Et il me semble que ton smartphone est nécessaire pour valider l'ajout d'un nouveau bénéficiaire de virement (et peut-être d'autres opérations comme changer un plafond de carte).

Répondre

dans le temps, c'était mieux avant

Posté par **octane** le 10 février 2026 à 10:20. Évalué à 4 (+2/-0).

Dans le temps pour payer, je rentrais les chiffres de ma CB, je recevais un SMS, je recopiais le code et c'était fini. Pas d'appli, un site web bancaire avec juste les infos intéressantes (comptes, historiques, message au conseiller) et c'est tout.

Maintenant:
- j'ai une appli obligatoire qui passe son temps à me proposer des, euh, services(?) genre "avec notre analyste virtuel on va analyser vos dépenses" (ben non?)
- je dois me logger avec un ID, puis un mot de passe, puis un autre mot de passe (mais pourquoi????). Sachant que le second mot de passe c'est 6 chiffres. Ils prennent la tête pour le premier mdp avec des majuscules minuscules symboles, pas de répétition de caractères, pas d'enchainement pas de mot de dico etc... mais ils sécurisent ça avec 6 chiffres. Mais quel est le fucking sens à ça??
- une fois loggé dans l'appli, si je fais quelque chose de "sensible" (j'ai pas bien compris ce qui est sensible de ce qui ne l'est pas) je dois remettre le code à 6 chiffres.
- si je traîne plus de 8s sans cliquer sur un truc l'appli se verrouille et faut remettre les codes (rhaaaaaah!!!)
- de temps en temps (genre ajout de bénéficiaire pour des virements) je dois aller chercher une carte papier qui contient un tableau et je dois donner le contenu de la case A8 (par exemple). Mais je dois redonner le code à 6 chiffres, puis redonner le code à 6 chiffre après. Et quelqus fois je dois attendre 48h pour pouvoir faire un virement à ce compte ajouté. Mais ils ont ajouté un scan OCR dégueulasse pour m'éviter à rentrer les chiffres à la main je peux prendre en photo le RIB)
- quand je paye sur internet, je dois donner un code internet à 6 chiffres (un autre code, nommé code payement par internet), puis aller ouvrir mon smartphone, ouvrir l'appli, valider le payement, remettre le code à 6 chiffres (celui de l'appli pas celui du payement internet, suivez un peu) et valider deux ou trois fois.
- je crois que je ne reçois plus de SMS, j'ai pas bien compris si c'est bien ou pas, ou si j'ai cliqué sur un truc ou pas, j'ai 0 infos là dessus.
- j'ai eu aussi le coup ou je dois donner mon code de connexion du site web de ma banque (wtf?!!) mais en fait si si c'est tout à fait normal et légitime de mettre le code du site web de sa banque sur un site random dans une iframe, c'est pour que le consommateur se rende bien compte qu'il fait un achat sur internet (toutes ces années à suivre des formations anti-phishing à mettre à la poubelle)....
- on me propose de créer des cartes bleues virtuelles, j'ai vraiment, mais pas du tout envie d'ajouter plusieurs étapes au payement.

Bref. La simplification... Merci les banques.
Des fois j'aimerai tenir le programmeur qu'a pondu cette horreur et le pendre par les pieds jusqu'à ce qu'il m'avoue pourquoi il a fait ça. il aime pas les gens? il a infiltré le monde capitaliste et veut le voir brûler de l'intérieur? il s'ennuyait et a ajouté 12000 étapes?

Répondre

[^] # Re: dans le temps, c'était mieux avant

Posté par **mahikeulbody** le 10 février 2026 à 11:05. Évalué à 3 (+1/-0).

Je ne sais pas de quelle banque tu parles mais ça a l'air assez catastrophique !

Mon appli Fortuneo accepte les mots de passe "normaux" (donc je peux les saisir via mon KeePassDX) ou la biométrie. Et c'est tout : pas de carte papier, pas de code différent pour un paiement internet, etc... rien de tout l'enfer que tu décris.

Le problème d'une appli bancaire, ce n'est pas la complexification (il n'y en a pas avec celle de ma banque, c'est donc possible), le problème c'est que ça exige un tel Android (ou Apple) avec un compte Google, et que les OS alternatifs sont prohibés.

L'obligation d'utiliser une appli bancaire sur un smartphone est un autre sujet. Je retiens juste que Aeris semble dire que cela résulte des obligations légales actuelles.

Répondre

Ils sont pénibles

Posté par **Mo** le 10 février 2026 à 10:46. Évalué à 2 (+2/-0).

> Je suis dans le même cas que toi. J'ai appelé aussi le service client, comme toi la personne m'a fait patienter le temps de se renseigner. Par contre, moi elle m'a dit qu'elle n'avait pas l'info et elle m'a suggéré de rappeler plus tard.
> Sur le sondage "votre avis patati patata", j'ai dit que leurs conseillers devraient avoir ce genre d'infos, et que j'attendais d'eux qu'ils continuent de prendre en charge les autres méthodes 2FA qui sont complètement conformes à la DSP2, sinon je changerai de banque.
>
> Peut-être qu'ils tâtent le terrain. Dans ma banque précédente ils m'avaient fait le coup en me disant que l'appli allait être obligatoire bientôt, mais quand je leur ai dit que je n'avais pas de smartphone, ils m'ont juste dit "ah bon ok alors non en fait ce ne sera pas obligatoire".
>
> Je rappellerai début mars.

Répondre

Envoyer un commentaire | Suivre le flux des commentaires

Note : les commentaires appartiennent à celles et ceux qui les ont postés. Nous n'en sommes pas responsables.

Revenir en haut de page